

DELIBERATION N° 86/04-06 - AMENAGEMENT D'UN ECLAIRAGE AU TERRAIN DE BOULES
DEMANDE DE SUBVENTION (fonds des équipements sportifs)

Monsieur LACHAISE, rapporteur, informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser une installation d'éclairage public au terrain de boules de LUDRES. Cet aménagement s'avère indispensable pour la mise à disposition du terrain aux usagers sur une période normale hors saison estivale et en nocturne.

Un devis a été établi pour 31 650 F T.T.C. et des crédits ont été prévus au budget 1986 au programme 14/84.

Une subvention à hauteur maximale de 45 % peut être obtenue du Conseil Général si la programmation permet la réalisation des travaux sur l'exercice 1987.

Une inscription de 12 000 Frs en recette pourrait alors être inscrite en subvention du Conseil Général pour "aménagement du terrain de boules", programme 14/84, article 1053, exercice 1987.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter le Conseil Général pour l'octroi de la dite subvention et de programmer ces travaux sur l'exercice prochain, dès la notification du Conseil Général.